

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 29 juin 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-012-14244/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention à Aix-Marseille Université pour le projet de modernisation de plateformes technologiques' NEW PFT ' dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 - Approbation d'une convention - MGDIS n°4033**

**59308**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence obligatoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité des entreprises en même temps qu'un marqueur fort du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

L'Enseignement et la Recherche comptent également parmi les douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER) qui constitue la déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académiques.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain du 7 octobre 2021, d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 euros en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027". Puis du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000 euros dans le cadre du CPER 21-27 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

Le projet « NEW-PFT » présenté par Aix Marseille Université s'inscrit dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations d'équipements de Recherche inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027.

La Fédération Sciences Chimiques Marseille (FSCM) est aujourd'hui l'une des plus importantes fédérations de recherche de l'Institut de Chimie du CNRS et ses plateformes labellisées constituent le fer de lance de ce positionnement national reconnu. La FSCM couvre ainsi tous les champs disciplinaires de la chimie, en étroite interaction avec d'autres disciplines comme la biologie, les sciences de l'environnement, ou encore la physique. Placée sous la tutelle d'Aix Marseille Université, du CNRS et de l'École Centrale Marseille, la FSCM a pour ambition de renforcer la cohésion au sein de la communauté des chimistes du périmètre d'Aix-Marseille et d'améliorer la lisibilité et la visibilité de leurs activités. Ceci afin de développer des synergies et d'accroître son rayonnement vis-à-vis des secteurs académiques et privés à la fois aux niveaux local, national, et international.

La FSCM réunit aujourd'hui un collectif de 22 personnels techniques et administratifs qui lui permet de mener à bien ses missions, dont la principale consiste en la gestion de plateformes technologiques mutualisées permettant d'offrir des moyens de caractérisation de premier plan dans le domaine des sciences chimiques (analyses moléculaires et microscopiques). Labellisées « Plateformes Technologiques du site d'Aix-Marseille » depuis 2016, un label attribué par Aix Marseille Université et ses partenaires (CNRS, INSERM), ces plateformes rassemblent ainsi des équipements scientifiques de pointe qui assurent aux différents partenaires l'accès à des outils

essentiels pour la conduite de leurs activités.

Les plateformes technologiques Spectropole et CP2M de la FSCM, basées sur le Campus Scientifique de Saint Jérôme à Marseille, ont toujours eu pour vocation, depuis leur création il y a plus de 15 ans, de mettre à disposition de la communauté scientifique et du monde socio-économique des infrastructures de pointe pour l'exécution de contrats de recherche, de collaborations partenariales ou de prestations de services externes. D'un point de vue scientifique, elles permettent à toute une communauté académique de bénéficier d'instrumentations de caractérisation de pointe afin de mener leurs activités de recherche dans les meilleures conditions. Les interactions académiques ne se limitent d'ailleurs pas au simple périmètre régional mais irradient tout un réseau de partenaires au niveau national et international, grâce notamment à l'expertise unique des personnels d'appui à la recherche de la FSCM qui font vivre ces instrumentations au meilleur de leur capacité. D'un point de vue technique et économique, elles font office de lien entre les chercheurs des unités et les représentants du monde socio-économique, structurant des partenariats mutuellement profitables grâce au développement de collaborations, à la mise en place de contrats de recherche ou de prestations, ou encore au partage de la propriété intellectuelle (via le dépôt de brevets ou la création de startups).

Le projet « NEW-PFT » est un projet d'envergure, structurant et qui s'adresse à toute une communauté scientifique, notamment à la plateforme PRATIM dont l'activité se focalise principalement sur l'analyse microscopique des systèmes mous et hydratés et la plateforme Spectropole. L'objectif poursuivi est, d'une part, de renforcer leur potentiel dans le domaine de l'analyse de la matière au niveau moléculaire en capitalisant sur leur expertise reconnue en spectrométrie de masse haute résolution et en spectroscopie de résonance magnétique nucléaire. L'utilisation combinée de ces deux techniques est aujourd'hui essentielle pour élucider la structure de systèmes moléculaires complexes et déchiffrer les processus dynamiques qui les régissent.

La plateforme Spectropole porte également, en étroite collaboration avec la plateforme Chromatographie Chirale et Stéréochimie Dynamique de l'Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (UMR 7313), un très ambitieux projet visant à créer le premier centre de spectroscopie chiroptique en France.

Le financement de ce projet contribue à la modernisation de ces plateformes en leur permettant d'acquérir les équipements nécessaires au développement de la recherche de demain de toute une communauté dans le domaine des sciences chimiques. Il s'agit d'une étape fondamentale pour garantir à terme la pérennité d'une structure dont le fonctionnement et l'impact ont récemment été salués par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Plus du tiers de l'activité générée au sein des plateformes est lié au secteur privé, au niveau régional et national ce qui témoigne de la capacité de ces plateformes à irriguer tout un écosystème dans une stratégie mutuellement profitable.

Le coût total prévisionnel de 2 500 000 euros HT correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
<b>Equipement plateforme :</b>			
Spectromètre de masse haute résolution (QTCF)	517 200 €	ETAT	320 000 €
Spectromètre RMN du liquide haute résolution et haute performance	736 000 €	Région Sud PACA	1 000 000 €
Système de recyclage d'hélium gaz	44 000 €	Département 13	130 000 €
Spectromètre VCD automatique	460 000 €	Métropole	<b>250 000 €</b>
Diffractiontomètre de rayon X	460 000 €	Ville de Marseille	200 000 €
Caméra de technologie CMOS + logiciel pour tomographie MET 3D	282 800 €	Fonds propres AMU/CNRS	600 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000 €</b>		<b>2 500 000 €</b>

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à ce projet à hauteur de 250 000 euros pour cette opération dont le montant global retenu est de 2 500 000 euros HT.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 10 % du coût global de l'opération.

Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30 juin 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n°IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;

- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- Le besoin de renforcer les liens entre l'enseignement, la recherche et l'innovation ;
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;
- L'intérêt de l'opération « NEW PFT » dans le cadre du développement de la recherche d'excellence sur notre territoire.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 250 000 euros au profit d'Aix Marseille Université pour la réalisation du projet « NEW PFT ».

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec Aix Marseille Université.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023, en section d'Investissement : Opération 2021002200 – Nature 204181- Fonction 67- AP n°210033BP- sous politique B360 (250 000 euros).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE